

COMMUNE DE TROISTORRENTS



Case postale 65
1872 TROISTORRENTS

Tél. 024 476 80 10
Fax 024 476 80 20
www.troistorrents.ch

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du plan d'affectation des zones (PAZ) de la Commune de Troistorrents et du plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable des Portes-du-Soleil "Secteur piste de la Foilleuse"

L'Administration communale de Troistorrents informe la population que la modification partielle du plan d'affectation des zones, du règlement communal des constructions et des zones et du plan d'aménagement détaillé du domaine skiable des Portes-du-Soleil « secteur de la piste Foilleuse » ont été adoptés par l'Assemblée primaire du 13 juin 2016.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'Administration communale de Troistorrents dépose publiquement durant 30 jours, soit du 1er juillet 2016 au 2 août 2016, la modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) de la commune de Troistorrents et du plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable des Portes-du-Soleil "Secteur piste de la Foilleuse".

Les intéressés peuvent prendre connaissance de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones auprès du bureau communal durant les heures d'ouverture officielle.

Ont qualité pour recourir : les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'Assemblée primaire à l'objet susmentionné et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elle soit annulée ou modifiée.

Le recours au Conseil d'Etat doit être exercé dans les 30 jours dès la présente publication.

Troistorrents, le 1er juillet 2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE